

**ARRÊTÉ DEP-2024-400 PORTANT NOMINATION DU JURY DES
BREVETS PROFESSIONNELS ARTS DE LA CUISINE, ARTS DU
SERVICE ET COMMERCIALISATION EN RESTAURATION ET BARMAN.**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 7 janvier 2015 portant création et définition du brevet professionnel Arts de la cuisine ;
Vu l'arrêté du 7 janvier 2015 portant création et définition du brevet professionnel Arts du service et commercialisation en restauration ;
Vu l'arrêté du 23 juillet 1998 portant création et définition du brevet professionnel Barman ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le jury d'admission des brevets professionnels arts de la cuisine, arts du service et commercialisation en restauration et barman pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Sylvie JOUANOT, inspectrice de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Jean-Marc EVRARD, professionnel

Enseignants :

Monsieur Patrice VIOLETTE
Madame Johanna DE HARO

Professionnels :

Monsieur Lionel PAHIN
Madame Laura VILLEDIEU

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024


Frédéric
MULLER